

PROCÈS-VERBAL

des décisions de l'assemblée constitutive de l'

Association du quartier du Petit Bel-Air

du 13 mars 2024 à Chêne-Bourg

I. ORDRE DU JOUR

1. Election du président de l'assemblée constitutive et du rédacteur du procès-verbal ;
2. Fondation de Association du quartier du Petit Bel-Air ; décision de fondation ;
3. Arrêt et adoption des statuts de l'association ;
4. Elections :
 - Membres du comité
 - Vérificateurs des comptes
5. Ouverture d'un compte bancaire ou postal pour le compte de l'association ;
6. Fixation de la cotisation annuelle ;
7. Divers.

II. PRÉSENCE

Sont présents comme membres fondateurs, :

- M Samuel VENKER domicilié à Thônex,
- Madame Bernadette SCHAER, domiciliée à Thônex,
- Madame Mireille ARDIZZONE, domiciliée à Chêne-Bourg,

- Madame Sandra ARDIZZONE, domiciliée à Chêne-Bourg
(soit 4 membres)

III. DÉBUT DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

L'assemblée constitutive est ouverte à 18h15.

IV. DÉCISIONS

1. Election du président du jour et du rédacteur du procès-verbal

L'assemblée élit à l'unanimité comme présidente de l'assemblée constitutive Sandra Ardizzone et Bernadette Schaer comme vice-présidente et comme rédacteur du procès-verbal Sandra Ardizzone.

2. Fondation de l'Association du quartier du Petit Bel-Air; décision de fondation

Les membres fondateurs présents décident à l'unanimité de fonder une association sous la raison sociale « Association du quartier du Petit Bel-Air », conformément aux articles 60 et suivants du Code civil suisse.

3. ARRÊT ET ADOPTION DES STATUTS

Les statuts de l'Association du quartier du Petit Bel-Air (ci-annexé) sont connus des membres fondateurs présents et constituent une partie intégrante de la décision de fondation.

Les statuts de l'association sont adoptés à l'unanimité, chaque membre fondateur les approuvant individuellement.

Le président et le rédacteur du procès-verbal de la séance signent les statuts.

4. Elections

a. Election des membres du Comité

Les candidats à l'élection du Comité sont les suivants :

- Bernadette SCHAER, domiciliée à Thônex
- Samuel VENKER, domicilié à Thônex
- Mireille ARDIZZONE, domiciliée à Chêne-Bourg
- Sandra ARDIZZONE, domiciliée à Chêne-Bourg

Sont élus membres du comité à la majorité, les 4 membres suivants :

- Bernadette SCHAER, mentionnée ci-dessus
- Samuel VENKER, mentionné ci-dessus
- Mireille ARDIZZONE, mentionnée ci-dessus
- Sandra ARDIZZONE, mentionnée ci-dessus

Les élus déclarent acceptation de l'élection.

b. Election des vérificateurs des comptes

Sont élus trésorier et vérificateurs des comptes à l'unanimité :

- Trésorier : Samuel VENKER, mentionné ci-dessus
- Vérificateur des comptes : Mireille ARDIZZONE, mentionnée ci-dessus

Les élus déclarent acceptation de l'élection.

5. Ouverture d'un compte bancaire ou postal pour le compte de l'association

Les membres fondateurs présents décident à l'unanimité de donner mandat au Comité d'ouvrir un compte bancaire ou postal pour le compte de l'association.

Il est entendu que Samuel VENKER se chargera des modalités nécessaires à l'ouverture du compte bancaire ou postal.

6. Fixation de la cotisation annuelle

Pour l'exercice 2024, les membres fondateurs présents fixent à l'unanimité la cotisation annuelle laquelle s'élève à CHF 100.00.

7. Divers

V. Fin de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et aucun membre ne requérant une discussion particulière sur un autre sujet, le président clôt l'assemblée à 19h15.

Sandra ARDIZZONE présidente

Bernadette SCHAER vice-présidente

Sandra ARDIZZONE

Membre du Comité et
rédacteur du procès-verbal

Annexe:

Statuts de l'Association du quartier du Petit Bel-Air.

Association du quartier du Petit Bel-Air

Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 13 mars 2024

6. Fixation de la cotisation annuelle

Pour l'exercice 2024, les membres fondateurs présents fixent à l'unanimité la cotisation annuelle laquelle s'élève à CHF 100.00.

7. Divers

—

V. Fin de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, et aucun membre ne requérant une discussion particulière sur un autre sujet, le président clôt l'assemblée à 19h15.

Sandra ARDIZZONE présidente
Bernadette SCHAER vice-présidente

Sandra ARDIZZONE
Membre du Comité et
rédacteur du procès-verbal



Annexe:

Statuts de l'Association du quartier du Petit Bel-Air.